

**AVIS**

**CONSULTATION ÉCRITE**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2021**

**AVIS** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 22 mars 2021, le conseil municipal a adopté le **premier projet de règlement numéro 6-2021, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter, dans les usages spécifiquement autorisés pour la zone Rd16, l'usage 6376 – Entreposage intérieur en général.**
2. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires sur ce premier projet de règlement, par écrit, à l'adresse courriel suivante : [danielle.caron@lapocatiere.ca](mailto:danielle.caron@lapocatiere.ca) ou par lettre postée ou déposée dans la boîte aux lettres située près de l'entrée de l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> rue, à La Pocatière, et ce, au plus tard, à 16 h 30 le **15 avril 2021**.
3. Les questions, observations et commentaires reçus par écrit sur ce premier projet de règlement numéro 6-2021 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 19 avril 2021.
4. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone Rd16. Elle peut être sommairement décrite comme suit : contenue entre la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud au sud-est, la 14<sup>e</sup> rue Bérubé au sud-ouest, l'avenue de la Grande-Anse au nord-ouest et la route Daniel au nord-est; elle correspond à l'emplacement de l'ancien Domaine des Oblats.
5. Le projet de règlement numéro 6-2021 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire soit l'ajout, dans les usages spécifiquement autorisés pour la zone Rd16, de l'usage 6376 – Entreposage intérieur en général.
6. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 6-2021 peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 24 mars 2021.

Danielle Caron, OMA  
Greffière